République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Olemps

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents:	16
Représentés:	4
Absents:	3
Ayant pris part au vote	20

Séance publique du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés:

Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Régine DE RODAT Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR M Sébastien FABRE représenté par M Pascal PRINGAULT M Jean GARGUILLO représenté par M Edmond ROUTABOUL

Absents:

M Yohan ENCAUSSE Mme Karine MINIC Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

Délibération n° DL20240902

Présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez pour l'année 2023

Madame le maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la Commune a été destinataire du rapport d'activités pour l'exercice 2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez.

Ce rapport présente l'activité des assemblées délibérantes (bureau et conseil communautaire) et de la présidence, les décisions prises, ainsi que l'activité des services communautaires.

Ouï l'exposé du Maire, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

De prendre acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez pour l'année 2023 qui est mis à la disposition du public

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sylvie LOP



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 0 1 0CT. 2024

- Sa publication :

o Affichée le

D 1 OCT. 2024

o Retirée le :

Le secrétaire de séance **Stéphane SANSAC**





Accusé de réception en préfecture 012-211201744-20240930-6_DL20240902-DE Reçu le 01/10/2024